

Chères Saint-Cyriennes, Chers Saint-Cyriens,

Après une longue période de calme, nous avons eu deux conseils traitant des demandes de subventions à la Région, au Département, ou bien au titre du FS IPL (fonds de soutien à l'investissement public local).

Monsieur le Maire a réitéré le fait que les travaux aux Lecques seront terminés comme convenu fin avril. Nombreux St Cyriens nous ont rapporté des plans de ces travaux prévus et promis (croquis et dessins à l'appui) lors d'élections municipales d'il y a plus d'une vingtaine d'années, qui apparemment ressortaient de temps à autre, sans être retenus, en tout cas, pas électoralement parlant !

Dans les nouveautés, il y a la Réforme du stationnement. A retenir dans les grandes lignes que dans les zones dites oranges et rouges, où actuellement le prix à la journée est, réciproquement, de 19,50€ et de 23,50€, en cas d'infraction, d'oubli de ticket, l'amende sera de 30 et de 40€, pour les zones rouges, les plus chères. D'ailleurs cela ne s'appellera plus amende ou procès-verbal, mais FPS, « Forfait de Post-Stationnement ». Alors soyez vigilants, et surtout n'oubliez pas de prendre vos vignettes !

Pour ce qui est de la CASSB (communauté d'agglomération sud Sainte Baume), nous aurons à participer à hauteur de 4,8 millions d'euros, à la création du diffuseur « Ollioules-Sanary » sur l'Autoroute A50.



Répartition du financement des 37,6 millions d'euros:

- Escota : 15,6 M€
  - Département : 11 M€
  - TPM : 6,2 M€
  - CASSB : 4,8 M€
- \*Sachant qu'il y aura un PEAGE (pour Escota)

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne varie pas pour 2017, mais nous avons eu la nouvelle d'une augmentation dès le prochain exercice, car il y aura une « Homogénéisation » entre les communes. Comme St Cyr fait partie du bas du tableau, nous ne ferons que remonter, hélas !

Quelques élus ont déploré la multiplication du « mille-feuille administratif français ». Malgré les promesses de mutualisation des forces, surtout en ressources humaines et structures, pour l'heure au niveau de la CASSB il n'y a pas d'effet visible. En sus, les compétences nouvelles (ou même anciennes), sont déléguées à d'autres structures. Par exemple, aujourd'hui même, le vote sur la décision d'une prise de compétence ANTICIPEE sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, s'est fait directement lié à l'adhésion au SIRGV (syndicat intercommunal de la Reppe et du Grand Vallat).

Quand on voit le résultat avec le délégataire « SPANC » pour le service public d'Assainissement Non Collectif, les citoyens pourraient légitimement se poser des questions ? Comment ces délégataires sont choisis ? Et surtout qui contrôle la qualité du service rendu ? Ils avaient répondu en 2012, à un appel d'offre Draconien, non honoré à ce jour. L' élu du Beausset soulève le fait que justement l'aspect « Draconien » de l'appel d'offre a pu décourager en 2012 nombreux concurrents, découragement qui au vu des résultats aujourd'hui, peut sembler un tantinet non loyal ? Quid de la sous-traitance administrative qu'ils font à ...EUX MÊMES ! Puisque les sociétés désignées ont pour dirigeants...les directeurs du SPANC ? Et se paieraient ainsi indirectement 55000€ en suivi administratif, 23000€ en timbres et 18000€ en saisi comptable (or ces deux derniers devraient normalement faire partie intégrante de la mission « suivi administratif »). Y aurait-il double facturation ? Surtout qu'au final la mission confiée au SPANC, ne semble que très faiblement réalisée ! Nous sommes très loin des objectifs fixés (1014 impayés avaient été répertoriés en 2015). Le président Bernhard assure avoir demandé un audit à la CRC (chambre régionale des comptes), mais au vu de leur calendrier, il n'est pas prêt d'être fait !

Le mille-feuille administratif déresponsabilise les élus et contribue à l'opacité tant redoutée par les citoyens.

**A la prochaine...Elisabeth Lalesart**